

REUNION DU C ONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M FONVERNE Jean-Marc

Etaient présents : MM QUINET, POHU, BRESSON, LANDRY, MMES BALLARD, BOUSSARD, Mme DELHAU, Mme POISSONNET, Mme BUCH

Absent excusés : M RABANY pouvoir à Mr FONVERNE

Secrétaire de séance : MME BOUSSARD

NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMMUNE

Considérant que les crédits ouverts en dépenses d'investissement 2015 s'élèvent à 318292.35€.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager et mandater jusqu'à l'adoption du BP 2016, les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ci-dessus : Soit 318 292.35 € / 4 = 79 573.09 €.

NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT

Considérant que les crédits ouverts en dépenses d'investissement au BP assainissement 2015 s'élèvent à 67 822.47 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager et mandater jusqu'à l'adoption du BP 2016, les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ci-dessus : Soit 67822.47€/ 4 = 16 955.62€.

CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1er février 2016, les tarifs à appliquer à la gestion la gestion du cimetière pour les concessions comme suit :

30 ans : 130 € le m²

50 ans : 150 € le m²

Tarifs columbariums : 50 ans = 1 100 € 30 ans = 850 €

TARIFS PONT BASCULE

La régie de pont bascule sera reprise au 1^{er} janvier 2016, le tarif sera modifié au 1^{er} janvier 2016

Le CONSEIL MUNICIPAL décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 le tarif suivant sera appliqué : Le tarif sera le même pour les lucenayais et les extérieurs : 3 € par pesée

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Considérant les frais de nettoyage et d'entretien des salles communales,

A compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs de location suivants seront appliqués :

1- Pour la salle polyvalente

Associations lucenayaises	=	gratuit
Utilisateurs demeurant à Lucenay	=	200 €
Autres utilisateurs	=	300 €
Heure de ménage supplémentaire	=	14 € / heure

Remboursement des énergies (gaz/électricité) suivant relevé de compteurs installés à cet effet.

Le Maire informe le conseil que la commune doit renouveler le contrat d'assurance CNP pour le personnel communal. Cette assurance souscrite par la commune permet d'être indemnisée lorsque les agents sont en arrêt maladie. L'assemblée décide le renouvellement pour l'année 2016 auprès de la CNP de l'assurance pour le personnel communal.

Projet d'avenant à la convention du RPI

Monsieur POHU, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée entre toutes les communes appartenant au RPI.

A la rentrée scolaire de septembre 2015 la commune de Lucenay-lès-Aix a accueilli les élèves de CM1 et CM2 des communes appartenant au RPI, il est donc nécessaire aujourd'hui de travailler à la modification du fonctionnement de ce RPI.

Le conseil municipal donne mandat au Maire pour travailler un avenant à la convention de fonctionnement du RPI avec les autres communes signataires.

INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR

une indemnité de conseil pour l'exercice 2015 sera accordée au receveur municipal Monsieur Gilles Bouchard

DETR 2016 priorité n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux impérativement dans le courant de l'année 2016 au pont des lheurts suite à la visite des services de la DDT qui ont constaté des dégradations importantes sur ce pont.

Des devis ont été demandés pour la réhabilitation du tablier du pont.

Le montant total des travaux s'élevant à 51 811,32 €HT, Monsieur le Maire voudrait solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2016.

La commune sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2016

Etablit le plan de financement comme suit :

Travaux de réhabilitation du tablier du pont	51 811,32 € HT
Subvention sollicitée (40%)	20 724,53 €
Solde autofinancement	31 086,80 €

Questions diverses

Un rendez-vous est pris avec la SAFEGE pour les problèmes rencontrés à la station des Mouroux

Un défibrillateur sera installé aux écoles et un autre à la Mairie.

Les vœux auront lieu le 08/01/2016 à la salle polyvalente

Le devis informatique pour le réseau internet aux écoles s'élève à 3 313.20 € TTC

Fin de séance 8h05